

INFORMATION GÉNÉRALE – CPC et CISA RÉENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Le 2 juillet 2024

Chers parents,

Nous vous transmettons l'information et les dates importantes pour la rentrée scolaire du mois d'août prochain.

BULLETINS

Les bulletins seront accessibles d'ici le 4 juillet sur le portail Mozaik. Aucun bulletin ne sera remis par envoi postal.

ACCUEIL PERSONNALISÉ

À la mi-août, vous serez contactés par la secrétaire de l'école, afin de prendre rendez-vous avec le tuteur de votre enfant. En adaptation scolaire, tous les élèves sont rencontrés en présence de leurs parents avant la rentrée officielle des élèves en classe. **Ces rencontres obligatoires se tiendront pour les élèves de CPC et de CISA entre le 23 et le 27 août et la rentrée en classe pour ces élèves se fera le mercredi 28 août.**

Lors de votre rencontre, vous devrez, dans un premier temps, vous diriger au secrétariat de l'école pour récupérer les cahiers d'exercices de votre enfant et pour payer la facture scolaire si vous ne l'avez pas déjà fait en ligne.

Ensuite, vous rencontrerez le tuteur de votre enfant et recevrez son horaire, son numéro de casier ainsi que des informations qui vous seront utiles tout au long de l'année.

Vous devrez également apporter tout le matériel de votre enfant ainsi que son cadenas.

COÛTS À PRÉVOIR

Prenez note que vous aurez à assumer des coûts. Les frais comprennent les éléments suivants et peuvent varier d'un élève à l'autre :

- ✚ Facturation du matériel scolaire (cahiers d'exercices, cahiers maison et l'agenda en CISA).

Ces coûts sont payables EN LIGNE ou sur place lors de l'accueil personnalisé par carte de débit, carte de crédit ou en argent.

Vous recevrez, dans la semaine du 19 août, un courriel vous avisant de la disponibilité de la facture, ainsi qu'une procédure pour faire votre paiement en ligne.

Veillez noter que le processus sera beaucoup plus rapide lors de l'accueil personnalisé pour ceux qui auront utilisé le paiement en ligne (vous devrez présenter une confirmation de paiement).

CORRESPONDANCE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE (AJOUT OU MODIFICATION) :

Si vous avez des **modifications ou des ajouts** à faire dans le dossier de votre enfant en lien avec les adresses électroniques à utiliser pour vous joindre, nous vous demandons de nous faire parvenir un courriel à l'adresse suivante : aubier@cssdn.gouv.qc.ca.

AVIS DE NON-FRÉQUENTATION :

Si vous avez rempli le formulaire d'inscription en février dernier et que vous n'avez pas l'intention d'envoyer votre enfant à l'école secondaire de l'Aubier en 2024-2025 (inscription dans une autre école, transfert d'école, déménagement, maladie), **vous êtes priés de nous en aviser le plus tôt possible au 418-839-9468 poste 25004.**

CADENAS – CASIERS

L'école prête un casier dans lequel l'élève dépose ses vêtements, ses bottes, ses volumes ainsi que **des outils technologiques**. Les élèves pourront y déposer leur matériel lors de leur 1^{re} journée de classe. Nous **exigeons** l'utilisation d'un cadenas pour mieux assurer la sécurité des effets placés dans les casiers. Il est demandé de garder son casier barré en tout temps, ainsi que le casier en éducation physique. **L'école n'est pas responsable des vols et bris du matériel des élèves**. Les casiers sont la propriété de l'école et les élèves doivent le « garder propre ».

TRANSPORT SCOLAIRE

Vers la mi-août, vous recevrez un avis, directement des Services du transport scolaire, pour vous informer de la procédure à suivre pour récupérer les coordonnées de transport de votre enfant.

Une autre communication vous sera transmise au mois d'août, avant la rentrée.



Dany Couture
Directeur
École secondaire de l'Aubier

